ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 7 juin 1901 (19 Prairial an 109 de la République) 158e jour de l'année, 80e jour du printemps, 21e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 heures ; coucher à 7 h. 15.
Lever de la lune à 11 h. 13 soir ; coucher à 9 h. 10 matin.
Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 1 minute sur hier.
BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 5 juin :
Baromètre à 2 heures du soir : 765 m/m (entre variable et beau). Hausse depuis la veille : 1 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 12° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 26° au-dessus.
Etat du ciel : Clair.
Direction et force du vent : Est, faible.
Temps probable : Beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950,000 kilos de pain.
Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.
Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure,

L'Octroi de Roubaix

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 6 juin. — Le citoyen Henri Carrette maire, le citoyen Bailleul adjoint accompagnés du secrétaire général de la mairie de Roubaix, ont été reçus, ce matin, au Ministère des Finances, au sujet de la suppression des taxes d'octroi et de leur remplacement, en conformité du projet discuté et adopté, le 12 avril dernier, par le Conseil municipal.
Ils ont édifié le représentant du Gouvernement sur la valeur des protestations formulées contre le projet, notamment par la Chambre de Commerce.
Ils n'ont pas eu de peine à démontrer leur inanité.
On peut, d'ores et déjà, estimer que l'accord se fera complet, entre la Municipalité de Roubaix et l'Administration des Finances.
Dans l'après-midi, à quatre heures, les délégués de la Municipalité ont été reçus à la Chambre des députés, par les citoyens Groussier, Vaillant, Dejeante et Sauvanet, députés socialistes, qu'ils ont entretenus du projet de taxes de remplacement en vue du débat auquel ce projet pourrait donner lieu de la part de l'opposition réactionnaire.
Le citoyen Carrette a défendu le projet dans tous ses détails et les députés ont promis de le soutenir, le cas échéant.

Contre les Processionnards

Malgré les plus sages avis, émanant même, — si nos rapports sont exacts, — de membres influents du parti clérical, tous les roublards vivant de la clientèle d'église, et les boutiquiers désireux de prouver leur zèle religieux à la clientèle riche et dévote, *s'obstinent à vouloir tenter l'aventure* des bagarres annuelles de la Fête Dieu, dimanche prochain.
Tant pis pour eux et pour ce qu'ils croient ou semblent honorer.
Nous savons en effet que des mesures sont prises pour organiser une grande et imposante contre manifestation.
La réunion des contre manifestants se fera à 10 heures et demie, en face de l'Hippodrome ou a lieu une conférence de Mr Justin la Réglisse.
Il est probable qu'il y aura des bagarres, des horions et des pugnats.
En effet, l'appel suivant a été distribué hier en ville, en nombreux exemplaires

AUX HOMMES DE LIBERTE

Camarades,

C'est dimanche prochain que doivent sortir, pour le rétablissement des procesions,les esclave des oppresseurs capitalistes et fanatiques religieux car, vous le savez, les véritables bénéficiaires restent dans les coulisses. Nous aurions cru que les démonstrations des années précédentes de la population travailleuse de Roubaix, auraient suffi pour les maintenir tranquilles: mais non, ce qu'ils veulent c'est le prestige et le privilège d'antan, le passé avec tous ses crimes, enfin le retour de l'Inquisition.
Pour cela il leur faut la rue, laisserez-vous revivre les mœurs du passé ? Nous osons espérer que non !
La rue doit appartenir aux hommes de progrès pour la démonstration d'un meilleur avenir.
Et puis leurs vastes églises dominatrices ne sont pas encore abattues puisqu'ils font leurs mascarades dedans. N'est-il pas assez stupide qu'ils possèdent toutes les richesses en ne produisant rien, tandis que nous, mourons de misère ?
Enfin point n'est besoin de s'étendre davantage en cet appel sur nos misères car, vous les subissez tous et en connaissez les auteurs.
Nous terminons donc en espérant voir tous les hommes de cœur qui rêvent un avenir meilleur à venir protester dimanche le 9 juin à 11 heures du matin, en face de l'Hippodrome aux cris de A bas la Calotte ! Vive la Sociale !

TRAVAUX MUNICIPAUX. — Le maire de la Ville de Roubaix donne avis que le Mardi 25 juin 1901, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, aux enchères et à l'extinction des feux, des travaux de démolition d'immeubles pour l'agrandissement de la Place de la Liberté, conformément au projet adopté par le conseil municipal, dans sa séance du 10 mai courant, et approuvé par M. le Préfet du Nord le 20 de ce mois.
La mise-à-prix sera fixée par le bureau d'adjudication : la valeur des matériaux est évaluée à 500 fr.; cautionnement à verser 20 francs.

SANATORIUM DE SAINT-POL-SUR-MER. — Jeudi 6 courant, à 2 heures et demie du soir, MM. les docteurs Pascalin et Delattre ont examiné un certain nombre d'enfants dont les parents ont demandé l'envoi au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.
70 garçons et 51 filles ont été désignés pour partir le 15 juin pour y séjourner pendant un mois.
Ces enfants ont été examinés en présence de MM. Thèrin et Van Warebeke, adjoints, Kimpe et Dedoncker, conseillers municipaux, L. Catrice, vice-président, E. Marcoux et A. Delannoy,membres du Comité de la Caisse des Ecoles.

MORT D'UN ROUBAISIEN EN CHINE. — La mairie de Roubaix a avisé hier soir, M. Mathieu Alexandre, 45, rue de la Potennerie, que son pupille, Henri Lecomte, soldat au 15e de la légion, avait été tué accidentellement d'un coup de baïonnette, à Tien-Tsin, le 3 juin dernier.

INSOLATION. — Hier après-midi, vers 3 heures et demie, un individu assez proprement vêtu, porteur d'une valise, qui semblait être de passage à Roubaix, est tombé, rue de la Gare, en face de chez M. Carrissimo, frappé d'un coup d'insolation.
Il a été transporté chez M. Carrissimo. Pusieurs docteurs l'ont examiné, puis M le docteur Dispa l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu, où il a été transporté sans avoir repris connaissance.
Il avait dans la poche, un livret d'ouvrier au nom de Alfred Gillot, 34 ans, chauffeur, demeurant à St-Quentin.

IVRESSE ET VIOLENCES. — Procès-verbal a été dressé mercredi soir, vers 5 heures et demie, à la charge du nommé Gustave Dumoulin, 30 ans, marchand de brosses, demeurant rue de Condé, cour Hespel, pour ivresse manifeste et violences légères.

RENVERSEE PAR UNE BALADEUSE. — Procès-verbal a été dressé mercredi matin, vers 9 h., à la charge du nommé Hippolyte Defernez, 35 ans peintre, demeurant Grande-Rue, 43, au service de M. Florin, rue Nain, qui poussait sa voiture à bras au lieu de la tirer, et par ce fait il a renversé la nommée Louise Houizate, demeurant rue du Collège.

GAMIN INCORRIGIBLE. — Procès-verbal a été dressé mercredi vers 10 heures 20 du matin, à la charge du nommé Auguste Geerebaert, 13 ans, donneur de fils, demeurant rue de Lens, 9 surpris rue Ciceron, par les agents de police Hamel et Lebon, jetant des pierres après le train venant de Lille.

SUITE D'UN ACCIDENT. — La jeune victime de l'accident de mardi dernier, de la rue de Tourcoing la nommée Jean Julienne, 14 ans, demeurant rue de Fontenoy, cour Moreau, est morte mercredi soir, à 7 heures à l'Hôtel-Dieu.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Duyc. César, Poupaert Adolphe, 42 ans, homme de peine, demeurant rue Balzac, 9 à Lille, a été piqué à l'annulaire droit par un morceau de fer.
Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 à 20 jours.
— Chez M. Wattel Ferrier et père, Vandevelde ulien, 22 ans, appréteur, demeurant à Helchin, s'est fait une coupure au bras droit en tombant sur de la colle sèche.
Le docteur Montaigne a prescrit un repos de 21 jours.
— Chez MM. Courouble frères, Florin Martial, 43 ans, graisseur, demeurant rue de la Tortue, 1, s'est blessé à l'épaule, droite en tombant dans un escalier.
Le docteur Dupré a prescrit un repos de 15 jours.
— Chez M. Léon Planquart, Dourlon Alfred, 43 ans, charron, demeurant rue Lalande, a eu le gros orteil droit écrasé par la caisse d'un tombereau.
Le docteur Delecœuillerie a prescrit un repos de 15 jours.
— Chez M. Lefebvre et Florent, Dumez Maria, 24 ans, bobineuse, demeurant rue St-Amand, 66, a heurté le genou gauche contre la bascule d'un bobinoir.
Le docteur Bernad a prescrit un repos de 15 jours.
— Chez M. Léon Allard et Cie, Soête Cyrille, 35 ans, débourreur, demeurant à Wattrelos, Houzarde, a eu l'index gauche écrasé entre le chariot et le bâti d'une carde.
Le docteur Druesne a prescrit un repos de 10 jours.
— Au peignage de l'Epeule, Verbeke Léontine, 23 ans, soigneuse, demeurant rue Bayart, 18, a eu l'extrémité du médius droit écrasé par un cylindre.
Le docteur Lepers a prescrit un repos de 12 à 15 jours.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. Smers, président de la société l'Emulation canine a versé au bureau de bienfaisance la somme de 174 francs représentant la moitié des entrées à l'exposition du 27 mai dernier.

SPORTS

LA COURSE BRUXELLES-ROUBAIX. — Nous avions raison de dire que la course Bruxelles-Roubaix serait un véritable « Paris-Roubaix de demi-fond ». Chaque jour a amené des nouveaux concurrants d'une valeur indiscutable et il es facile de prévoir quelle lutte émouvante vont entamer tous ces courageux spécialistes sur ce ruban de route de 100 kilomètres.
Il faut compter sur 40 partants parmi lesquels Miller, Aucouturier, Lepoutre, Itsweire, J. Fischer, Seys, Quoidbach, Schuller, Sales, Kuhling, les frères Kerff, De Roech, Simon, Chatelain, Prévost, Dubreucq, Van Moute, Verbrugge, Bruyneel, Naert, Lucas, Alen, etc., etc, c'est-à-dire l'élite des routiers belges et français.
On peut s'attendre à de multiples arrivées sur la piste roubaisienne car sur une distance de 100 kilomètres, les coureurs lutteront coude-à-coude et produiront leur effort final sur le ciment où ils auront à accomplir six tours de piste.
Que d'émotions en perspective pour la foule qui se rendra dimanche prochain, au vélodrome roubaisien.

GYMNASTIQUE. — L'on ne dort pas sur les lauriers à l'Union Tourquennoise.
A pein rentrée du concours de Boulogne-sur-Mer, que l'on travaille déjà pour un autre concours international qui aura lieu à Namur les 25 et 26 août 1901, et où la société doit se présenter, en division supérieure simultané. La démonstration des exercices imposés aux appareils fut faite hier soir aux 3 degrés par l'excellent professeur Louis Delannoy, de même les ensembles imposés furent ébauchés (5 groupes avec barres), 58 gymnastes étaient sur les rangs et commençaient ainsi leur entraînement. Comme toujours, M. Emile Frère, le sympathique président, payait lui-même de sa personne, ainsi que son vice-président, le même professeur Faveur son vice-président, le vieux gymnaste Faveur,lui même professeur diplômé de gymnastique.
Souhaitons bonne chance à cette importante société et à ses courageux directeurs.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE. — La fédération *l'Union Fraternelle*, rappelle aux amateurs colombophiles, son concours sur Chantilly, pour le dimanche 9 juin. 100 francs deprix d'honneur Un régulateur offert à la première série dedeux pigeons non désignés Poule spéciale, 25 fr. de prix. Mise en panier la veille jusqu'à 7 heures du soir, chez Louis Bernier, estaminet du Pigeon Rapide, 14, rue d'Alger.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

PARTI OUVRIER, SECTION ROUBAISIENNE. 14e, 15e, 16e et 17e SECTIONS. — Réunion des quatre groupes samedi prochain à huit heures et demie du soir, estaminet Arthur Mansart, rue de l'Epeule, 77.
Ordre du jour : Causerie par le citoyen Sempel, sur les taxes de remplacement.

POUR LA PROPAGANDE. — Le secrtaire du Parti a reçu les sommes de : 1 fr. 50, quête faite dans un estaminet de la rue des Anges ; 2 fr., quête faite chez Colin, rue Archimède, et 1 fr. 10 chez Decrouay, après la distribution des prix, le jour de la Fête du Travail.

POUR LES ELECTIONS DE WASQUEHAL. — Le secrétaire du Parti a reçu les sommes suivantes :
5 francs de la 9e section, rue Archimède, et 5 francs de la 10e section, rue Jacquard.
Ces deux dernières sommes seront remises au trésorier de la section de Wasquehal.

Sociétés Diverses

La Roubaisienne. — Tous les membres de notre société municipale de gymnastique se réuniront dimanche prochain 9 juin, à huit heures trois quarts précises, au local, rue Jeanne d'Arc.
Le Comité compte sur la présence de tous les sociétaires anciens, adultes et pupilles.
Après que la *Roubaisienne* aura été photographiée en groupe, il sera fait la remise des médailles aux vétérans ayant 25 ans de présence à la Société.
Il sera procédé ensuite à une revue d'habillement à l'effet de vérifier l'état des vareuses et des maillots.
Le Comité rappelle aux gymnastes que le concours de tir a lieu chaque dimanche matin jusqu'au 14 juillet. Il a été fait récemment l'acquisition du nouveau chevalet Bénurand, adopté par de nombreux régiments et qui permet aux tireurs de régler leur tir et d'obtenir des résultats surprenants de justesse.
La salle de douche vient d'être installée au local et les gymnastes pourrout après leurs exercices profiter de cette amélioration hygiénique fort appréciable pendant les mois d'été.
La *Roubaisienne* a accepté l'invitation de la municipalité de Dunkerque et participera le 23 juin à une grande fête de gymnastique organisée par les camarades dunkerquois.
Dans sa dernière réunion le Comité a entendu le rapport des délégués au concours de Boulogne-sur-Mer et a appris avec satisfaction que sur la proposition du camarade Durant, notre président, M. Lucien Mouraux, avait été élu vice-président de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

ÉTAT CIVIL

DE ROUBAIX

Naissances du 6 juin 1901. — Laurent Duerinck, rue du Moulin, cour Delmarle, 6. — Oscar Verpeelt, rue Dampierre, cour Jonville, 15. — Henri Girodon, rue Blanchemaille. — Marie Calmeyn, rue d'Alger, 130. — Albert Richomme, rue du Tilleul, 361.
Décès. — Emile Delcourt, 60 ans, rue Chanzy, 42. — Julienne Jean, 14 ans, rue Blanchemaille.— Edouard Toussaint, 48 ans, rue Blanchemaille.— Paul Druart, 13 ans, rue d'Isly, 29. — Henriette Duhamel, 48 ans, rue du Curoir, 26. — Jean-Baptiste Dupureur, 61 ans, rue Lafontaine, cour Desbonnets, 3.

LA MEILLEURE EAU DE TABLE
C'EST « OZONA »
LA SEULE QUI SOIT STERILISÉE

TOURCOING

PARTI OUVRIER.— CAUSERIE CONFERENCE — Dimanche 9 juin, à 5 heures, chez le citoyen Anselme Desmettre, rue de la Croix-Rouge, 5, assemblée générale de la 8e section.
Une causerie-conférence *sera faite par quelques* membres du Comité exécutif. On y invite les camarades des autres sections à y assister.

COMMISSION DE LA «FICELLE». — Réunion de la commission administrative, aujourd'hui 7 juin, à 8 heures du soir, rue de la Latte, 33.

AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, trois jeunes gens, Clément Fasheiet, 20 ans, mécanicien, Variop Henri, 14 ans, Warsman Louis, 17 ans, et une jeune fille, Pauline Paublon, revenaient ensemble par la route de Bondues, lorsqu'ils furent assaillis, tout à coup près de la Chapelle, par cinq individus, qui essayèrent de les dévaliser.
Les jeunes gens se défendirent énergiquement et crièrent au secours, ce qui mit en fuite les cinq rôdeurs.
L'enquête ouverte par la gendarmerie a amené l'arrestation d'un des coupables, le nommé Vanderdonck Gustave, débardeur.
Quant aux autres agreseurs, leur arrestation est imminente.

ACCIDENT RUE DE TOURNAI. — Hier, jeudi vers six heures et demie du soir, un rémouleur, Augustin Kint, 37 ans, demeurant rue des Carliers, passait avec sa voiture rue de Tournai.
En voulant se garer du car électrique, il tomba et dans sa chute se déboita le genou gauche.
Transporté aux Halles, on t appelé le docteur Julien qui lui prodigua ses soins, après quoi, le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

EXTRADITIONS. — Les gendarmes français ont remis hier soir, à leurs collègues belges, le nommé Jean-Baptiste Rajure, 27 ans, cocher, réclamé par le Parquet de Bruxelles, pour abus de confiance et le nommé Vandenacker, 36 ans, né à Bers (Hollande), sans profession.
Ce dernier était réclamé pour escroquerie par le Parquet de Liège.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — I est arrivé jeudi matin aux halles : marée, 450 kilos, pommes de terre, 500 kilos; carottes, 100 kilos; cerises, 275 kios; asperges, 185 bottes; échalottes, 25 bttes; poireaux, 25 bottes; artichauts, 800; choux verts, 1150; pois verts, 350 kios; fromages, 85 k

LE NOUVEAU REGLEMENT DE VOIRIE, affiché depuis quelques jours en ville sera mis en application à partir du 8 juin

CONTRAVENTIONS. — La police a dressé, hier, contraventions contre : L... L..., 47 ans, ménagère rue des Girondins, 18, M... V..., 49 ans, ménagère même rue, 20, pour tapage injurieux et violences réciproques . D... A..., femme P..., 40 ans, cabaretière, rue Arago, 5, pour avoir laissé danser dans son établissement et pour avoir occupé une servante non munie d'un certificat de bonnes vie et mœurs ; C... T..., 20 ans, servante, pour s'être fait employer sans le dit certificat ; M... F..., 15 ans, écolier, rue des Cinq-Voies, J... V..., 15 ans rue de la Tossée, 119, A... B..., 15 ans, écolier,rue des Cinq-Voies, 251, pour avoir passé sur un terrain ensemencé ; J... D..., 32 ans, ménagère, rue Winoc-Choquel, I... D..., 50 ans, marchand, rue de l'Amidonnerie, 50, C... D..., sans profession,rue de Lille, 206, G... D..., 28 ans, marchand de tissus rue d'Anvers, J... D..., 25 ans, cocher, rue de Mulhouse, 24, pour divagation de chiens sur la voie publique.

CONVOI D'EXPULSES. — La gendarmerie a conduit jeudi soir, à la frontière 16 expulsés dont 2 femmes

ENTREE EN FRANCE DE LIBRAIRIE ETRANGERE — Pendant la deuxième quinzaine de mai il est arrivé en France par la gare de Tourcoing : livres en langues mortes, 1.000 kilog. , livres en langue française, 1.200 k. ; musique étrangère imprimée, 120 k. , chromolithographie, 1.400 k. , livres de bibliothèques particulières, 400 k. , imprimés avec blancs à remplir à la main, 360 k. ; journaux français et flamands, 1120 k. , soit un total de 4,300 kilog. de librairie, en 83 colis.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Au peignage Floris, un ouvrier, Speurt Ferdinand,46 ans, rue de Gand, 302, s'est contusionné la cuisse gauche, par suite d'une chute dans un escalier.
Le docteur Bernard lui a prescrit 8 jours de repos.
— Chez M J. Dessauvages, un sieur Jean-Baptiste Richelain, rue des Flandres, 2, s'est écrasé le petit doigt gauche dans un engrenage.
Le docteur Caudrelier a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.
— Chez MM.Reynaert-Herbaux, brasseurs, un maitre-valet, Lohr Villy, 32 ans, rue du Cœur-Joyeux, 25, a reçu des brûlures sur différentes parties du corps, en ouvrant le couvercle de la chaudière où la bière était en ébullition.
15 jours de repos seront nécessaires pour sa guérison, d'après le docteur Desreumaux.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing, du 6 juin 1901

Naissance. — Delplanque Norbert, rue de l'Alma, 62.
Décès.— Béghin Ernest, 5mois, rue du Brun-Pain, 207.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

UN EMPLOYE est demandé à la Mairie de Croix pour être adjoint au service des travaux.

WATTRELOS

CAISSE DES ECOLES. — La commission scolaire, à la date du 3 avril 1901 a formé le comité de la Caisse des Ecoles. Comment se fait-il que ce comité ne se soit pas encore réuni pour aviser aux distributions de prix et de fournitures classiques aux écoles, pour s'occuper les cours de coupe et de couture qui sont institués depuis plusieurs mois par le Conseil municipal et qui ne fonctionnent pas encore ? Est-ce la faute du maire ou de l'autorité supérieure.?

ETAT-CIVIL du 5 juin.. — *Naissance.* — Marie Deyagere (Houzarde).
Décès. — Louis Delcroix, 67 ans 8 mois, cabaretier, rue du Bureau.

WASQUEHAL

REUNION PUBLIQUE. — Dimanche 9 juin, à six heures du soir, estaminet du Beau Passage, tenu par le citoyen Lejeune-Muliez, conseiller municipal, réunion publique et contradictoire sous la présidence du citoyen LELIEVRE, maire de Mons-en-Barœul, avec le concours assuré des citoyens Victor Renard, délégué du Comité fédéral du P. O. F., et Jacques Vingtras, membre du Cercle d'études sociales.
Il sera perçu dix centimes pour couvrir les frais.

CULTURE DE LIN. — Voici les cultivateurs qui ont fait valoir leurs droits à la prime affectée à la culture de lin :
Picavet Franchomme, 44 ares 30. Ameye Desruelle 46 ares 20. Delesalle frères 221 ares 50. Desplanque Fernand, 35 ares 44.
La surface ensemencée est de 3 hectares 47 ares 44 centiares.

LANNOY

ACCIDENT. — Un accident est survenu chez M. Betremieux Aîné fils, à Lannoy Le nommé Desmettre Adrien, âgé de 17 ans, tisserand, demeurant à Lys, rue de Leers, est tombé de son métier et s'est contusionné la cuisse.
M. le docteur Parmentier a déclaré 6 jours d'incapacité de travail.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS. — *Comité cantonal.* — Le comité et les commissions se réuniront en séance extraordinaire le dimanche 9 juin, à quatre heures du soir, au siège de la section de Tcufflers, chez le citoyen Pannecouck, angle des rues de Lannoy et de Sailly.
Ordre du jour : Procès-verbal de la réunion du 12 mai. — Compte-rendu de la réunion de la commission électorale du 26 mai. — Rapports des sections sur la situation électorale. — Vérification de la situation. — Vote de crédits divers. — Nomination d'un membre de la commission de contrôle. — Nomination de deux membres de la commission électorale. — Questions diverses.

LYS-LEZ-LANNOY

ACCIDENT A LA GARE. — Un accident est survenu à la gare de Lys. Le nommé Adolphe Isweire, 45 ans, cantonnier du chemin de fer du Nord, en manœuvrant un panneau de plaque tournante, a eu l'extrémité de la troisième phalange *du petit doigt de la main droite arrachée.*
M. le docteur Desmons, de Cysoing, médecin de la Compagnie, a prescrit au blessé 5 jours de repos.

FOREST-LEZ-LANNOY

PARTI OUVRIER FRANÇAIS. — La section de Forest se réunira samedi soir, à huit heures, chez le citoyen J.-Bte Démullier, au pont de Forest.
Ordre du jour : Cotisations. — Vote de crédits divers. — Remise de fournitures. — Elaboration d'un rapport sur la situation du Parti dans la commune et dans les environs. — Propagande socialiste. — Questions diverses.

MOUVAUX

REVUE DES CHEVAUX. — C'est mardi prochain 11 juin, à 7 heures du matin, qu'aura lieu sur la Place, la revue des chevaux.

POUR L'ŒUVRE DE L'HOSPICE. — Une quête faite au profit de l'hospice à un bal donné à la kermesse chez M. Vancoillie, a produit la somme de 13 fr. 15.

HEM

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira le dimanche 9 juin, à dix heures du matin, au lieu ordinaire des réunions.
Ordre du jour : Examen des comptes de l'exercice 1900. — Vote du budget additionnel de 1901. — Vote du budget primitif de 1902. — Approbation des budgets du bureau de bienfaisance : additionnel de 1901 et primitif de 1902. — Questions diverses.

LE NORD

LILLE

Viviani à Lille

Aujourd'hui vendredi, le député René Viviani, avocat à la Cour d'appel de Paris, soutiendra, devant le tribunal civil de Lille, les intérêts de l'ouvrier Cavret, contre la Compagnie du chemin de fer du Nord.
Il y a un an, environ, l'ouvrier Cavret reçut à la jambe, pendant qu'il travaillait à une chaudière, un éclat de métal qui lui trancha une artère.
A la suite de circonstances qu'il ne nous convient pas d'examiner pour le moment, Cavret dût être amputé à moitié fémur.
Il devint ainsi, suivant l'élégante mais peu humaine expression d'un des grands chefs de la Compagnie, une « non-valeur ! »
Non-valeur pour la Compagnie, Cavret l'était aussi pour sa famille et il convenait de l'indemniser conformément à la loi et en tenant compte de cette circonstance aggravante qu'une « faute lourde » avait été commise à son égard.
La Compagnie sentant très bien cette faute, fit offrir tout d'abord à Cavret *une pension* d'environ treize cents francs ; mais, bientôt, sous des suggestions plus prétentieuses encore qu'intéressées, elle retira sa première offre et réduisit à six cents francs le taux de la pension, la loi sur les accidents du travail ne l'obligeant pas, disait-elle, à se montrer plus *généreuse.*
Cavret refusa, avec raison.
Telle est, rapidement résumée, l'affaire que Viviani vient plaider devant la première chambre du tribunal civil que préside M. Dassonville, président.
Les arguments de fait, les preuves juridi*ques et morales, les témoignages aussi*, ne manqueront pas au jeune et sympathique maître pour faire valoir le bien fondé des prétentions de Cavret ; mais il aura à lutter contre une véritable « ligue d'inhumanité », qui, sous des apparences scientifiques, espère établir que la jambe de Cavret ne vaut pas plus *de six cents francs !*
Nous qui avons étudié cette affaire à fond et sans aucun parti-pris, qui savons que Cavret n'est pas seulement victime d'un accident du travail mais aussi et surtout de l'imprévoyance et de la légèreté qui présidèrent aux premiers soins qu'il reçut, nous sommes bien tranquilles sur l'issue de ce procès que la Compagnie a eu le tort de vouloir et qu'elle regrettera d'avoir engagé.
Il ne nous semble pas possible, en effet, que le tribunal se laisse influencer par des déclamations inspirées d'une solidarité professionnelle mal comprise. Il jugera en droit et Cavret ayant le droit pour lui, la Compagnie devra en revenir à son premier mouvement, — le meilleur, toujours !

Pêcheurs en Eau Trouble

Bien nous en a pris de faire des réserves sur le retard que le *Nouvelliste* a mis à ramasser l'ordure éjaculée contre notre ami Delesalle et que l'*Echo du Nord* avait transportée dans ses colonnes, encore toute fumante.
En effet, hier matin, la *Dépêche*, et hier soir, le *Nouvelliste* en ont régalé leurs délicats lecteurs, mais non point sans l'assaisonnement habituel de la maison.
Si l'*Echo* et le *Nouvelliste-Dépêche* s'imaginent, pourtant, qu'en se faisant les colporteurs d'attaques plus grotesques encore qu'injurieuses contre le citoyen Delesalle, ils aggraveront les malentendus entre socialistes, nous les assurons qu'ils se trompent.
Ils crachent en l'air et ils devront s'essuyer.
Delesalle compte un trop long passé de militant ; il a, à son actif, trop d'actes de dévoûment et de sacrifices à la cause et aux individus pour être atteint par des vilenies d'où qu'elles partent.
Il les dédaigne et ses amis, comme ses adversaires momentanés, n'en éprouvent que du dégoût.

G. S.-E.

LE DOIGT DE DIEU. — Un manœuvre de maçon, Willems François, 23 ans, rue de Juliers, occupé à la reconstruction de l'église vulgairement nommée Saint-Sauveur, a été hier victime d'un *accident qui heureusement n'a pas eu de graves* conséquences.
En montant un bac de briques, une partie de mur s'est écroulée et est venue tomber sur son bras gauche, lui faisantune plaie contuse au niveau de l'olécrâne.
Le docteur Vermersch, a diagnostiqué une incapacité de travail de 10 jours.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Baert Charles, 40 ans, homme de peine à la fonderie Crépelle, demeurant rue de Trévise, a reu un tréteau en fer sur le pied gauche.
Il en est résulté une plaie profonde du 5e doigt qui, d'après le docteur Delplanque, entrainera une incapacité de travail de un mois.
— A la fonderie Nicolay, Vandorpe François, 30 ans, demeurant rue des Postes, s'est fait une contusion à la jambe gauche, par suite de la chute d'un presse-chassis qu'il manœuvrait.
D'après le docteur Lambin, un repos de 4 semaines sera nécessaire.
— Hier, vers 5 heures, du soir, un apprenti de chez M. Philippe constructeur, Georges Leclercq, 15 ans, demeurant rue Charles-Quint, en faisant pivoter une enclume, a eu le gros orteil gauche écrasé.
Le docteur Vermersch pense que la plaie qui a été la conséquence de cet accident ne sera guérie que dans un mois environ.

LES FEUX DE CHEMINEE. — Vers 11 heures du matin, hier, un feu de cheminée s'est déclaré au numéro 18, de la rue de la Paix-d'Utrecht. Rapidement éteint. Dégâts insignifiants.

POUR SE FRUSQUER. — Des vêtements ont été dérobés chez un confectionneur de la rue Bon-te-Pollet. Une enquête est ouverte au 3e arrondissement.

APRES VOUS, S'IL EN RESTE. — A la halle d'inspection, il a été saisi hier, 25 kilos de maquereaux, 100 kilos de pommes de terres, 10 kilos de cerises.

CHARGEZ !... Vers 8 heures du matin, mercredi, un cheval du 19e chasseurs se trouvait au repos sur le terrain de manœuvres de Ronchin. Subitement, il prit lemors au dent et ventre à terre se dirigea vers son écurie.
Ayant rencontré une voiture, il se jeta dans un des brancards et s'ouvrit le ventre. Arrêté par l'agent Leleu, au square Daubenton, il a été abattu dans la matinée.

VOUS OBLIGERIEZ.. Sous ce titre, nous avons raconté le vol d'une obligation de 400 francs dont un maçon de la rue de Tournai, M. Willemer, avait été victime.
A la suite de l'enquête faite au 3e arrondissement, une arrestation avait été opérée, mais n'a pas été maintenue.

EGOISME. — M. Ego Edouard, demeurant rue des Etaques, 61, accuse Mme Adèle Tiberghien, 49 ans, journalière, de lui avoir soustrait une certaine quantité de linge, valant environ 15 francs.
Procès-verbal a été dressé au 3e arrondissement à l'inculpée, actuellement en fuite.

LE BIEN VIENT EN DORMANT. — Sous ce titre nous avons mentionné, dans notre dernier numero, le vol singulier dont a été victime M. L. Bastien, demeurant 58, rue de Bavai.
Hier, M. Queutier, commissaire de police, qui, nous l'avons dit, avait reçu la plainte de M. Bastien, s'est transporté au domicile de ce dernier. Avec l'aide des locataires habituels il a fait fouiller la maison de fond en comble.
Un des coffrets a été retrouvé dans le grenier ; mais vide. Reste à retrouver le second coffret, le portemonnaie dérobé dans la poche de Mademoiselle Bastien, l'argent contenu dans coffrets et portemonnaie et... le voleur.
M. Queutier s'y emploie de son mieux, ou, si vous le préférez, l'enquête continue.

Les Fêtes de Lille

AVIS AUX TAMBOURS. — Le commissaire général du jeu de bouchon invite les tambours qui désireraient conduire une société au cortège de la revue des fêtes de Lille, le dimanche 16 juin, à se présenter à la Maison du Peuple, 27 et 27 bis, rue Léon-Gambetta, dimanche prochain 9 juin, à 10 heures et demie du matin.

JEUX DE BOUCHON. — MM. les président et secrétaire des sociétés de bouchon, sont invités à se rendre à la réunion à la réunion qui aura lieu le dimanche 9 juin 1901, à dix heures et demie du matin à la Maison du Peuple, rue Léon-Gambetta, 27 et 27 bis.
Ordre du jour : Fêtes de Lille. — Choix des jeux.

CONCOURS DE STENOGRAPHIE. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les épreuves à distance, pour le concours de Bruges, se feront à Lille, dimanche prochain 9 courant.
Elles auront lieu à 10 heures et demie du matin à l'école communale de garçons, rue Lydéric, en face la caserne des petits chasseurs.
La commission de surveillance sera composée de : M. Patin, directeur de l'Ecole, H. Leloir, et L. Demarcy.

SPORTS

COLOMBOPHILIE. — « Union et Liberté », 10, Grand'Place, organise un grand concours de pigeons voyageurs sur Blois, le dimanche 9 juin. 350 fr. de prix d'honneur répartis comme suit : 25 prix de 10 fr. et 20 prix de 5 fr. aux 45 premiers pigeons vainqueurs. Mise en paniers le vendredi 7 juin, de 3 heures à 7 heures et demie du soir ; mise 1 fr. 25 pour prix, 1 fr. 25 pour honneur. Poule uniforme, un prix par huit inscriptions. Vitesse propre.
La Société mettra des constateurs à la disposition de MM. les amateurs qui en feront la demande. La mise en loges se fera dans la grande salle du 1er étage.

LES « FINES-LAMES » DE WAZEMMES, siège, 1, rue d'Esquermes. — En assemblée générale du 26 mai 1901, la commission a été constituée comme suit : Président, MM. Henri Digallais ; chef, Ludovic Provina ; sous-chef, Alexandre Bacquelet ; trésorier, Gustave Coornaert ; trésorier-adjoint, Charles Dewisse ; secrétaire, Henri Leclercq ; secrétaire-adjoint, Henri Rigault ; commissaires, Jean Deroch, Léon Charlet.
La Société, ayant pour but l'escrime et exercices de développement, invite les jeunes gens à se faire inscrire au siège. Les répétitions ont lieu les mercredis, à 8 heures du soir, et les dimanches, à 10 heures du matin.

TIR. — Au Patronage Laïque de la rue de Bouvines, à Fives-Lille, les dimanches 21 et 28 juillet, de 2 heures à 8 heures du soir, grand concours de tir à la carabine Lebel, à 15 mètres, offert aux associations et anciens élèves d'écoles laïques.
50 prix, dont 75 francs de prix en espèces, comprenant principalement : les prix de 25 fr., 20 fr., 15 fr., 10 fr., 5 fr. en espèces ; puis des prix en nature : médailles d'argent et de bronze, objets d'arts, services de fumeurs, fleurets, lampes colonnes, réveils matin, savons fins, magnifiques volumes, objets divers, etc., etc.
La mise : 1 fr., donnant droit au carton et 5 cartouches : 2 mises : 1 fr. 50.
Les tireurs possédant la carabine Lebel pourront s'en servir à la condition de fournir leurs cartouches.
Le rebattage pour le classement définitif aura lieu le 28 juillet, à 6 heures du soir.
Le patronage se trouve à 2 minutes de la halte de Fives-Saint-Maurice.

PAS-DE-CALAIS

CUINCHY LEZ-LA BASSÉE

ARRESTATION. — La gendarmerie de Cambrin a mis en état d'arrestation, mercredi 5 juin, le sieur Aimé Dutout, 25 ans, déserteur belge, pour coups et blessures portés au nommé François Chavatte, haleur de bateaux.

VERQUIGNEUL

LE FEU. — Mardi, vers six heures et demie, une meule de 500 kilogr. de graines de betteraves, appartenant à M. Edmond Dumont, cultivateur à Verquigneul, et établie à 50 mètres de sa ferme, a été la proie des flammes. Les habitants de la commune ont aidé M. Dumont à protéger quatre autres meules qui se trouvaient à proximité.
La perte est évaluée à 700 francs. Il n'y a pas assurance.
Le feu a été mis à la meule par deux petits gamins, Maurice Dubois, six ans et demi, et Maurice Ricart, huit ans, qui s'amusaient avec des allumettes et qui ont pris la fuite en voyant flamber la meule.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 6 juin

Présidence de M. MARTIN, vice-président

EXPLOITS DE GAMINS. — M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement de Roubaix, a été averti, dans les premiers jours de mai, par M. Lesne, chef de gare de Roubaix-Wattrelos, que des gamins s'amusaient à jeter des cailloux sur les trains qui passaient au Pont du Laboureur.
Une surveillance active amena la découverte des jeunes coupables, des gamins de onze à douze ans, Honoré Vanherzeele, demeurant à Roubaix, rue Saint-Jean, 20; Louis Vanneste, rue Bernard, cour Duquesnoy : Clodomir Verspeeten, rue Bernard, cour Farvacque, et Auguste Kindt, rue des Longues-Haies, 165.
Le procès-verbal dressé contre les dangereux gamins les a amenés, avec leurs parents civilement responsables, en correctionnelle, à l'audience de jeudi.
Le substitut d'audience, M. Le Hucron-Kérisel, a très justement demandé au tribunal de retenir contre les jeunes délinquants, l'inculpation de coups et blessures.
Les juges n'ont retenu que la contravention à la police des chemins de fer, prévue par les ordonnances de 1848; mais ils ont acquitté les quatre gamins comme ayant agi sans discernement, déclarant toutefois leurs parents civilement responsables des dépens du procès.

ENCORE UNE AFFAIRE DE MŒURS A LILLE — Il s'agit ici de l'attentat qui a été commis le 18 mai dernier, dans les remparts environnant le quartier Saint-Sauveur, par deux individus, Vanwynsberghe Edouard et Louis Dufour, sur la personne d'une jeune fille de leurs amis.
Comme dans toutes les affaires de ce genre, il nous répugne de rappeler plus amplement cette pénible affaire, qui rapporte trois mois d'emprisonnement àchacun des prévenus, avec sursis à Vanwynsberghe.

QUI AIME BIEN, CHATIE BIEN, dit le vieux dicton, mais il n'ajoute pas que le couteau est admis parmi les moyens de correction à employer même par une femme contre son mari.
Eugénie Cousset, ménagère à Lille, rue Rubens, estime, sans doute, que tous les moyens sont bons et elle ne s'est pas fait faute, le jour du Broquelet de rappeler à la raison, à coups de couteau de table, son infortuné conjoint, Edmond Vanthourout, tisserand, à la suite d'une discussion de ménage.
Blessures peu graves, mais conséquences ennuyeuses pour la femme : un mois de prison à Eugénie Caisset.

AU PLUS FORT. — Jules Duvot, 20 ans, journalier, demeurant à Lannoy, a rencontré à Lys, samedi 12 avril, Théophile Hostens, 28 ans, qui se vantait d'être le plus fort à la lutte.
Sans autre raison, les deux jeunes gens résolurent d'établir immédiatement le championnat. Durot recommanda — simple mesure de prudence — à son adversaire de ne pas sortir son couteau, et on s'empoigna.
Mais l'avantage ayant paru tourner en faveur du jeune Durot, son concurrent Hostens oublia les conventions réciproques, et frappa, à six reprises différentes, avec son « surin ».
L'affaire vient d'avoir son dénouement en police correctionnelle où les deux adversaires étaient poursuivis pour coups réciproques.
Le tribunal a condamné Hostens à un mois de prison, et Durot, à 25 francs d'amende avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Mme Lochet, épicière à Thumesnil, a loué un appartement garni à une femme Julia Declerck, qui, non seulement a oublié de payer régulièrement son terme, mais encore s'est permis de déménager à la cloche de bois sans omettre d'emporter la majeure partie des meubles. Six mois de prison et 25 francs d'amende par défaut, pour abus de confiance, à Julia Declerck, qu'on n'a pu retrouver.
— Chez Mme Picavet, débitante, rue des Piats, à Tourcoing, et dans d'autres cabarets, Victor Favorel, qui se trouvait à court d'argent, et qui, par suite, se trouvait dans l'impossibilité de payer, s'est néanmoins fait servir des consommations variées, qu'il a consciencieusement absorbées. De plus, un gendarme requis pour mettre un terme aux indélicatesses de l'ivrogne, a été l'objet des injures et des violences de Charles Favorel que le tribunal vient de condamner, pour filouterie d'auberge et outrages, à deux mois de prison.
— Pour abus de confiance, trois jours de prison avec sursis à Victor Hauvarlet, 24 ans, déchargeur à Roubaix.
— Désiré Pluquet, 54 ans, d'Hem, s'est introduit dans la brasserie Leclercq, où il volait des bouchons et autres menus objets lorsqu'on l'a surpris. Pour tentative de vol, 48 heures de prison avec sursis à Désiré Pluquet.
— Deux mois de prison et 5 francs d'amende à Henri Estenbeck, pour rebellion, outrages à agent et ivresse.
— Au square Ruault, Arthur Denève, de Lille, causait du scandale par sa tenue délabrée et ses gestes exhubérants. Le garde Despinoy a voulu calmer le manifestant qui lui a dit à quel degré il le dédaignait et qui, même, le lui a prouvé avec des bourrades. Huit jours de prison et cinq francs d'amende à Arthur Denève, pour rebellion, outrages et ivresse.
— Pour vol au préjudice de M. Emile Morel, rue de la Malsence, à Tourcoing, trois mois d'emprisonnement à Charles Nevejain.
— Quatre mois et 25 francs à Ernest Heddebaut, pour abus de confiance.
— Clémence Vinchon et sa petite camarade Clotilde Thérin, de Roubaix, sont poursuivies correctionnellement pour vol de charbon à la gare annexe de cette ville. Acquittées et remises à leurs parents comme ayant agi sans discernement.
— 50 francs d'amende à Edouard Ahage, marchand de lait, pour falsification de denrées alimentaires.
— Pierre Decaestecke, négociant en laines, à Tourcoing, dix jours d'emprisonnement avec sursis, pour banqueroute simple.
— Deux mois de prison par défaut à François Trappeniers, de Marcq-en-Barœul, pour vol au préjudice de M. Pierre Sidoine.
— Emile Pectoor, six mois par défaut, pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion.
— Pour coups à sa femme, six mois de prison par défaut à Emile Baelen, d'Armentières.
— Oscar Facqueur, 2 mois pour coups à sa femme, née Augustine Bouquart, cabaretière à Mons-en-Barœul.
— Six jours de prison à Victor Datiche, celui-ci avec sursis, et à Charles Stalars, tous deux pour vol d'une poule à Mme Céline Ducatez, à Haubourdin.
— Arthur Verhaeghe, 23 ans, journalier, à Lille, a frappé sa maîtresse, Eugénie Dewaele, qui n'en voulait plus. Dix jours d'emprisonnement au peu galant chevalier.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du jeudi 6 juin

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Broquard, juge de paix, assisté de M. Vilain, commissaire central, faisant fonctions de *ministère public.*
Dans cette audience, 64 affaires ont été jugées.
La principale, qui est venue la première, est celle de MM. Hennion frères, industriels à Linselles, poursuivis pour avoir contrevenu à la loi du 2 novembre 1892, sur la durée du travail dans les établissements industriels.
M. Gillet, inspecteur du travail, avait, en effet, surpris, le 30 mars 1901, l'usine de MM. Hennion en pleine activité après l'heure réglementaire. Il avait donc dressé 500 contraventions, quoique cet établissement comporte 547 ouvriers ; M. Gillet ayant admis la possibilité de 47 absences.
Le jugement a été rendu hier. MM. Hennion frères ont été condamnés solidairement à 500 amendes à 5 francs et aux frais.
Pour infraction à la même loi du travail, le tribunal a ensuite condamné . M. Eloi-Jules Dubuquois, fabricant de bonneterie, rue de l'Amiral-Courbet, 101, à 2 amendes à 5 francs ; et M. Louis Campion, teinturier, rue de la Gare, 26, à 4 amendes à 5 francs.
— Ont été condamnés pour violences légères : les sieurs Verkindère Arthur, 22 ans, tisserand à Halluin, 1 jour de prison, et Leglay Jean-Baptiste, 21 ans, domestique, rue de la Marlière, 3 jours de travail.
Le tribunal a aussi prononcé pour ivresse *manifeste, 12 condamnations à 3 fr. d'amende* et 1 à 2 fr., pour infraction à la police du roulage, 10 à 2 fr., pour tapage nocturne et injurieux, 1 à 1 fr., 1 à 2 fr., 1 à 3 fr., pour dépôt d'immondices, 3 amendes à 2 fr., 1 à 2 fr. pour maraudage ; 2 à 1 fr., pour divagation de chien ; 2 à 1 fr., pour avoir circulé en ville avec de la viande recouverte d'un linge malpropre ; 3 à 3 fr., pour infraction à la police des cabarets ; 4 à 1 fr., pour jet de corps dur ; 3 à 2 fr., pour embarras de la voie publique ; 1 à 1 fr. pour jeu de hasard ; et enfin 1 à 5 fr., pour mauvais traitement envers un animal domestique.
La séance a pris fin à 11 heures et demie.

SI JEUNESSE SAVAIT...

Si jeunesse savait, elle ménagerait ses forces, afin de ne pas se trouver, dès le seuil de l'âge mûr, réduite à l'aveu d'une impuissance prématurée, Heureusement jeunes et vieux ont à portée de leur main le remède divin qui égale l'homme aux dieux ; c'est un MEDICAMENT POUR USAGE EXTERNE qu'il suffit de demander à M. le directeur de la *Pharmacie spéciale*, 66, rue de Rivoli, à Paris, qui l'envoie franco contre mandat de dix francs avec une note manuscrite donnant le mode d'emploi détaillé.

N'ACHETEZ
NE VENDEZ
AUCUN TITRE
Sans consulter M. E. BULTE
35, rue Neuve, ROUBAIX
Maison fondée en 1893

La maison a pour principe de ne recommander que de bonnes et anciennes valeurs.
Elle dirige la PETITE EPARGNE dans des placements avantageux en obligations de villes ou en rentes.
Elle indique aux rentiers et aux capitalistes les valeurs industrielles rémunératrices, en même temps que solides.
La Maison N'A AUCUN REPRESENTANT, M. Bulté tenant à conseiller lui-même ses clients, suivant la situation financière de chacun d'eux.

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Imprimerie de l'Egalité
Lille, 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens. Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 6 pages